

Façade couleurs et matériaux

Les façades étaient généralement très sobres. Recouvertes par un enduit à la chaux hydraulique (finition lissée à la truelle ou talochée très fin), elles étaient ensuite badigeonnées à la chaux dans des teintes pastel (blanche, jaune, grise, etc). Les encadrements de baie en pierre étaient peints dans une teinte complémentaire de ton pierre.



On utilisera de préférence aujourd'hui **un enduit à la chaux et une peinture minérale** qui laissent respirer les murs. On privilégiera les teintes pastel aux teintes vives.

Menuiserie

Les fenêtres étaient à **deux battants, en bois, à 6 ou 4 carreaux** (petits bois) et **peintes** en fonction de la couleur de façade et des encadrements.

Les portes étaient **en bois**, peintes ou lasurées, la partie basse étant pleine et la partie haute vitrée avec une grille. Les volets étaient en bois plein avec barre au rez-de-chaussée et à persiennes à l'étage. Ils étaient peints.

Il est conseillé de **respecter ces caractéristiques** lors d'un remplacement. On évitera les menuiseries en PVC, notamment les portes, volets et caissons en PVC blanc.



Important

Nous vous rappelons que tous travaux modifiant l'aspect du bâtiment et de ses abords doivent faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire en fonction de leur nature.

Des subventions peuvent vous être attribuées en fonction de la nature des travaux envisagés. Celles-ci seront subordonnées à l'obtention des autorisations préalables requises et à une réalisation dans les règles de l'art conforme aux dites autorisations.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du service d'urbanisme de la Ville de Mulhouse qui vous indiquera les démarches à suivre.

Pour en savoir plus :

Ville de Mulhouse
Service de l'Urbanisme
14 rue du 6ème R.T.M.
68100 MULHOUSE
Tél. 03 89 32 58 58
e-mail : contact@mulhouse.fr
ou consulter le site internet de la Ville
www.mulhouse.fr



Les cités ouvrières : une spécificité mulhousienne

Les cités ouvrières sont des éléments majeurs du tissu urbain mulhousien. Leur création coïncide avec le fabuleux essor industriel de la ville au 19^{ème} siècle. Le patronat se préoccupe des conditions de vie des ouvriers. L'idée de construire des pavillons pour les ouvriers vient d'Angleterre, celle de les rendre accessibles à la propriété est née à Mulhouse.



La première cité construite à partir de 1854 comprenait cinq types d'habitations. Le plus répandu est le « carré mulhousien », maison de plan carré divisée en quatre logements avec entrée indépendante qui comportait chacun une cave, un rez-de-chaussée, un étage et un petit jardin.

Le second type est celui des maisons continues, en bande, à un étage, avec logements disposés dos-à-dos, chacun bordé par un petit jardin.

Les autres types sont des variations des deux premiers, soit en rez-de-chaussée, soit avec mansarde. Ces types serviront de modèles pour les cités jardins. Après 1871, les petits immeubles ont été privilégiés aux maisons alors construites pour les classes moyennes, dans un style régionaliste d'inspiration germanique.



Conseils

Ces maisons constituent un patrimoine architectural et urbain remarquable. Mais beaucoup d'entre elles ont été altérées par des interventions mal adaptées.

Avant d'engager des travaux, il est essentiel de comprendre les **spécificités architecturales** du bâtiment afin de ne pas le dénaturer. Il convient également d'établir un **diagnostic** de l'état sanitaire et structurel du bâtiment. Pour cela, il est recommandé de faire appel à des professionnels (architecte, artisan).



ESPACES EXTERIEURS

Les maisons, toutes alignées, sont implantées en retrait de la rue, dégageant ainsi un petit jardin délimité par une clôture. La continuité des jardins et des clôtures sur la rue confère à l'espace public une grande qualité paysagère. La construction de garages ou d'extensions perturbe la lecture spatiale de cette typologie de « cité jardin ». On évitera tout

remblai ou déblai (pas d'accès garage en sous-sol).

Les clôtures actuelles sont elles aussi en rupture avec l'environnement. Traditionnellement, elles étaient constituées d'un muret bas (30-40 cm) surmonté d'une grille simple à barreaudage vertical en bois ou en métal de teinte sombre sur la rue et d'un grillage doublé d'une haie vive ou un treillis en bois en limite latérale. Ces dispositions simples sont à **conserver**. Le PVC blanc est à éviter.



Les jardins servaient traditionnellement de potagers. Afin de préserver leur caractère végétal, **on limitera les surfaces imperméables**. De plus, il est souhaitable de **maintenir un arbre fruitier** par parcelle ainsi que des **haies vives** non opacifiantes (cornouiller, charmille, groseilliers, etc).

Toiture et couverture

Les toitures, à faible pente (entre 25° et 35°), étaient identiques sur un même ensemble bâti. Il convient de **respecter cette uniformité** en évitant toute surélévation qui perturberait l'harmonie d'ensemble. Vu la faible pente de toiture, les lucarnes sont déconseillées au profit des châssis de toit.



Une **unité de couverture** est souhaitable sur un même ensemble. On utilisera des **tuiles mécaniques à côtes en terre cuite dans les tons de rouge**, les rives étant dans le même matériau.